

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140220-2014\_B175-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2014  
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_B175**

**OBJET : Agriculture et forêt - Attribution d'une subvention à l'association Forêt Méditerranéenne**

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Héléne, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

**Excusé(e)s :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

**Monsieur Philippe CHARRIN** donne lecture du rapport ci-joint.

**11\_05**

**BUREAU DU 20 FEVRIER 2014**

**Rapporteur : Philippe CHARRIN**

**Thématique : Agriculture et Forêt.**

**Objet : Attribution d'une subvention à l'Association Forêt Méditerranéenne.**

**Décision du Bureau.**

Mes Chers Collègues,

L'association Forêt Méditerranéenne propose d'organiser sur le Pays d'Aix une table ronde de restitution des travaux menés au cours de tournées ces dernières semaines sur des problématiques forestières à l'occasion de la préparation d'une manifestation qui aura lieu en novembre prochain : « *Foresterrannée'14* ».

Cette association, confrontera les conclusions issues de ces tournées avec les politiques publiques, en particulier celles de la CPA afin d'en tirer les évolutions-améliorations possibles en termes de politiques publiques à l'échelle locale et régionale.

Pour ce faire l'association sollicite l'attribution d'une subvention de 1. 200 €.

## Exposé des motifs :

Depuis plus de 10 ans la CPA est adhérente de l'Association Forêt méditerranéenne, un des seuls réseaux de forestiers et autres acteurs du monde de la forêt. Cette adhésion permet de recevoir les actualités forestières régionales (4 bulletins « *la Feuille et l'aiguille* » par an), d'être destinataire de la revue forestière regroupant les expériences des acteurs de terrains (4 parutions par an) et de participer à des tournées de terrain ou des formations (ex : « *Nouveaux regards sur les reboisements et introductions d'essences en forêt méditerranéenne* » du 17 janvier dernier).

En novembre 2014, l'association Forêt Méditerranéenne va organiser sa 12<sup>e</sup> édition des rencontres de la forêt méditerranéenne « *Foresterranée'14* ».

Ce grand rendez-vous de l'ensemble des acteurs et partenaires des espaces boisés méditerranéens, se prépare de manière collégiale bien en amont de la manifestation.

Ainsi, depuis maintenant plus d'un an, plusieurs journées (5) et rencontres axées sur les pratiques et les techniques à mettre en œuvre pour gérer les espaces naturels et forestiers méditerranéens ont été organisées (par exemple, une journée sur la « *sylviculture du pin d'Alep* » organisée dans les Bouches-du-Rhône).

Aujourd'hui, dans le cadre de la préparation de « *Foresterranée'14* », l'association s'est fixée pour objectif d'associer et d'impliquer le plus grand nombre possible de protagonistes à ses activités, en particulier les collectivités territoriales.

Au regard de la dynamique engagée localement (charte Forestière, travaux PIDAF ...), elle propose donc d'organiser sur le territoire du Pays d'Aix, une réunion-restitution faisant part des rencontres techniques récentes issues des 5 journées de travail précédentes et de les confronter aux politiques territoriales menées sur la CPA dans ces domaines.

En tant qu'animateur son rôle sera de révéler les dynamiques présentes et les freins ou obstacles. Une synthèse des réflexions, observations, pistes à développer sera réalisée à l'issue de cette rencontre.

Lors de ces échanges, les attentes des décideurs et opérateurs seront également confrontées. Il sera notamment question des pratiques sylvicoles et DFCI, des contraintes et besoins de chacun et, enfin, des adéquations entre les différents documents de politiques forestières.

Au-delà, la production de cette journée (associée à d'autres prévues sur d'autres territoires méditerranéens) constituera le sommaire du « *Foresterranée'94* ». Les textes issus des rencontres seront ensuite publiés dans la revue.

Cette journée aura lieu pendant la période avril-mai (date non arrêtée définitivement à ce jour).

La demande de subvention adressée à la CPA est de 1.200 € pour un montant global de la manifestation de 18.130 €.

| Dépenses prévisionnelles          |                 | Recettes prévisionnelles        |                 |
|-----------------------------------|-----------------|---------------------------------|-----------------|
| Préparation : réunions, ...       | 1.750 €         |                                 |                 |
| Préparation : communication , ... | 3.280 €         | Subvention exceptionnelle CG 13 | 6.000 €         |
| Organisation des rencontres       | 6.600 €         | Contributions volontaires       | 6.500 €         |
| Mise à disposition                | 3.000 €         | CPA                             | 1.200 €         |
| Bénévolat                         | 3.500 €         | Autofinancement                 | 4.430 €         |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>18.130 €</b> | <b>TOTAL</b>                    | <b>18.130 €</b> |

**Pour les subventions au titre d'une manifestation/action de l'association Forêt Méditerranéenne**

| N° GU      | Manifestation Action   | Association           | Domaine d'activités | Subvention N-1 | Budget global de la manifestation | Subvention sollicitée | Subvention proposée par la commission thématique | Convention d'objectifs Oui/non |
|------------|------------------------|-----------------------|---------------------|----------------|-----------------------------------|-----------------------|--|--------------------------------|
| 2014-01137 | Restitution de travaux | Forêt Méditerranéenne | Forestier           | 0 €            | 18.130 €                          | 1.200 €               | 1.200 €  | non                            |

**Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi numéro 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;

VU l'avis de la Commission forêt en date du 28 janvier 2014.

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de 1 200€ à l'association Forêt Méditerranéenne ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le BP 2014 1DN, fonctionnement, chapitre 65, imputation 6574/833.

**OBJET : Agriculture et forêt - Attribution d'une subvention à l'association Forêt Méditerranéenne**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



25 FEV. 2014